

Extrait du registre des décisions

Bureau du 18 mai 2017

Objet : RS - Passation d'une convention de financement entre la commune de Barberaz et Chambéry métropole - Cœur des Bauges pour l'aménagement du centre-bourg - Déviation de la route d'Apremont, voirie d'intérêt communautaire

• date de convocation le 12 mai 2017

• nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi dix-huit mai à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 37

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez
Cognin	Suzanne Boucher
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Philippe Gamen à Xavier Dullin - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Benoit Perrotton à Josiane Beaud - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Florence Vallin-Balaz à Catherine Chappuis

• conseillers excusés : 10

François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Albert Darvey - David Dubonnet - Philippe Dubonnet - Pierre Duperier - Gérard Marcucci - Dominique Pommat

Bureau du 18 mai 2017

délibération n° 081-17

objet **RS - Passation d'une convention de financement entre la commune de Barberaz et Chambéry métropole - Cœur des Bauges pour l'aménagement du centre-bourg - Déviation de la route d'Apremont, voirie d'intérêt communautaire**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le projet d'aménagement du centre-bourg de Barberaz fait l'objet d'une convention de projet entre Chambéry métropole et la commune de Barberaz, signée le 24 février 2014, fixant les engagements réciproques des parties pour la mise en œuvre de l'opération.

Concernant la voirie, le projet de centre-bourg intègre la déviation de la route d'Apremont, classée voirie d'intérêt communautaire. La convention précise que le nouveau tracé créé n'est pas classé d'intérêt communautaire, la commune de Barberaz reste donc maître d'ouvrage de sa réalisation.

Toutefois, il est convenu une participation financière de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à hauteur du montant des travaux de renouvellement des éléments transférés de la section déclassée, soit, s'agissant d'une route départementale : les trottoirs et le génie civil d'éclairage public, sur environ 150 ml de long.

La nouvelle section créée sous maîtrise d'ouvrage communale sera intégrée au nouveau réseau de voiries communautaires par délibération du Conseil communautaire.

Chambéry métropole - Cœur des Bauges, conformément à la convention de projet, s'engage à financer le montant forfaitaire équivalent au renouvellement des éléments relevant de sa compétence sur la section déclassée, soit un montant de 33 333 € HT, soit 39 999,60 € TTC, montant ferme et non actualisable.

Il est proposé d'établir une convention de financement avec la commune de Barberaz, fixant les modalités de participation financière de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à l'opération. Le projet de convention est annexé à la présente décision.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 09 janvier 2017, déléguant Bureau l'approbation des conventions de cofinancement de travaux,

Vu la convention de projet du 24 février 2014 entre Barberaz et Chambéry métropole approuvée par délibération n° 122-13 C du Conseil communautaire du 28 novembre 2013,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la passation d'une convention de financement afin de verser une participation financière de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à la commune de Barberaz pour la réalisation de l'aménagement de voirie lié au projet de centre-bourg,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 081-17

Objet de l'acte : RS - Passation d'une convention de financement entre la commune de Barberaz et Chambéry métropole - Cœur des Bauges pour l'aménagement du centre-bourg - Déviation de la route d'Apremont, voirie d'intérêt communautaire

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 5 - Autres

Date de l'acte : 18 mai 2017

Annexe : Convention de financement - Centre Bourg Barberaz;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170518-lmc1H19621H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19621H1

Date de transmission en Préfecture : 02 juin 2017

Date de réception en Préfecture : 02 juin 2017